

Séance du : 09 mars 2023

n° 05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1^{er} mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

M. Bertrand GELI est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Judith ARDON, Christine BIGNON, Marjolaine DOAN, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Estelle VILESPY

Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Alain SCHMIDT, John STEIMER, Raymond VELAND

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Reine EXPERT

Pascal ASSEMAT, Philippe HEDIN, Jean-François IMBERT

En exercice : 63

Présents : 32

Avait donné pouvoir :

Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES

Nombre de voix : 33

Excusés :

Sophie ADROIT, Lison GLEYSES, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Virginie MIR, Maryse MOUYSSSET, Nathalie NACCACHE

BATIGNE Robert, BONDOUY Guy, CHARRIER Hubert, FERRET Michel, GUERRA Olivier, GUIRAUD Dominique, MARTY Jean-Claude, MERCIER Alain, POISSON Henri, PUJOL Michel, RAMONDA Hervé

Objet : Demandes de subventions pour le programme tourisme du 01 avril au 31 décembre 2023

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Monsieur le Président précise que les opérations touristiques portées par le PETR sur la période du 01 avril au 31 décembre 2023 se déclineront notamment autour des axes suivants :

- La valorisation du patrimoine via une étude approfondie du patrimoine des moulins en Lauragais afin d'abonder nos connaissances sur ce patrimoine pour permettre sa valorisation à travers des conférences et de la sensibilisation.
- Des actions en faveur des prestataires touristiques : Eductours, bourses d'échanges et Bistrots de Pays : Accompagnement de nouveaux bistrots vers la labélisation « bistrots de Pays ». Poursuite de l'animation et du développement du réseau des bistrots de Pays ; poursuite de l'action rando-bistrot.
- L'actualisation et la réédition des Carnets gourmands, guide de producteurs en circuits courts sur le Pays Lauragais.
- Evènementiel : L'achat de supports promotionnels pour l'évènement sportif Canalathlon. En complément de cette délibération une autre a précédemment été prise sur la coopération autour du canalathlon, comprenant l'ingénierie pour la diffusion sur un autre territoire.

Le plan de financement indicatif associé, travaillé par la commission Tourisme, s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles	HT	TTC	Recettes prévisionnelles	
Actions en faveur des prestataires			LEADER	15 571 €
FNBP cotisation		1 000 €		
Audits x1 bistrot		750 €		
Actions "réseau bistrot de Pays" (communication / formation et rando bistrot)		4 700 €		
Bourse d'échange - Eductour		- €		
Circuits courts				
Réédition des Carnets Gourmands		- €		
Impression des Carnets Gourmands 10000 exemplaires		8 000 €		
Valorisation du Patrimoine				
Recherche scientifique sur les moulins du Lauragais		3 600 €		
Canalathlon (arche etc...)		3 600 €	VNF	1 800 €
Ingénierie Tourisme (30%)			Autofinancement PETR	15 069 €
Animation Tourisme et suivi du programme d'actions				
Excluant la coopé canalathlon		9 383 €		
Frais de fonctionnement		1 407 €		
Total budget indicatif 2023		32 440 €	Total recettes	32 440 €

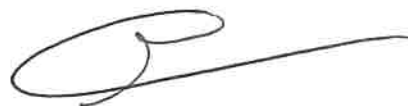
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – **APPROUVE** le plan d'actions prévisionnelles 2023 tel que présenté,
- 2°) – **APPROUVE** le plan de financement estimatif de ce programme d'actions,
- 3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,
- 4°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute demande de subventions afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 9 mars 2023

Le Président,



Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.30.34

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20230309-05_2023-DE